



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 60119

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui indiquer l'état exact d'avancement de l'étude exhaustive portant sur l'état de l'infrastructure, au moment de son transfert, ainsi que sur les investissements prévisibles à court, moyen et long termes, liés à la gestion du domaine routier, dont il est fait état dans l'article 18 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Texte de la réponse

L'article 18 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit une étude exhaustive portant sur l'état de l'infrastructure, au moment de son transfert, ainsi que sur les investissements prévisibles à court, moyen et long termes, liés à la gestion du domaine routier. Des instructions ont été données en ce sens, le 21 décembre 2004, en concertation avec l'association des départements de France, aux directeurs départementaux de l'équipement qui doivent remettre l'étude menée sur le périmètre de leur département avant le 17 août 2005. Les services des centres d'études techniques de l'équipement, du centre d'études des tunnels, du service technique des routes et autoroutes et ceux de la direction générale des routes sont également mobilisés afin que cette date soit respectée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60119

Rubrique : État

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2634

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7747